

RÉFÉRENCES ET LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

Octobre 2024

Table des matières

PREAMBULE 1G

CHAMP D'ÉVALUATION 1. GOUVERNANCE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE RECHERCHE 1G

Référence 1.1. internationale	Le positionnement de la recherche est clairement défini à l'échelle nationale et internationale 1G
Référence 1.2. rendus public	La vision, la mission et les objectifs de la recherche sont clairement définis et 20
Référence 1.3. objectifs	Les stratégies de recherche sont bien établies et alignées sur les missions et les 20
Référence 1.4.	Les structures de gouvernance de la recherche sont fonctionnelles et garantissent l'autonomie institutionnelle 20
Référence 1.5. définis	Les principes d'intégrité scientifique et d'éthique de la recherche sont clairement 20
Référence 1.6. recherche	Le système d'assurance qualité est mis en place pour garantir la qualité de la 20
Référence 1.7. fonctionnel	Le dispositif de sécurité, d'hygiène et environnemental mis en place est 21

CHAMP D'ÉVALUATION 2. VIE SCIENTIFIQUE ET MISE EN ŒUVRE DE LA RECHERCHE 21

Référence 2.1.	Les programmes, projets et axes de recherche sont cohérents, pertinents et permettent de réaliser les résultats attendus 21
Référence 2.2.	La production scientifique est innovante et satisfait à des critères de qualité 21
Référence 2.3.	Les activités et résultats de la recherche sont largement diffusés et efficacement partagés avec la société 22

CHAMP D'ÉVALUATION 3. RESSOURCES 22

Référence 3.1.	Les ressources humaines sont suffisantes et qualifiées pour mener à bien les activités de recherche	22
⇒	Personnel de recherche	22
⇒	Personnel administratif, technique et de service	22
Référence 3.2.	Les infrastructures et équipements répondent aux besoins de la recherche	23
Référence 3.3.	Les ressources financières sont adéquates, disponibles, accessibles et bien gérées pour soutenir les projets de recherche	23
Référence 3.4.	Les ressources documentaires, informationnelles et les outils de communication sont accessibles et adaptés	23
CHAMP D'ÉVALUATION 4. INNOVATION, PARTENARIATS ET VALORISATION		24
Référence 4.1.	Les activités et résultats de la recherche contribuent à la promotion de l'innovation scientifique	24
Référence 4.2.	Les partenariats scientifiques sont établis et participent au rayonnement de la recherche	24

PREAMBULE

En Afrique comme en Europe, la cartographie de l'évaluation de la recherche a montré qu'il existe deux approches : une approche avec des références et des lignes directrices dédiées entièrement à la recherche et une autre où les références et les lignes directrices pour l'évaluation de la recherche sont intégrées dans un cadre institutionnel plus large.

De ce qui précède ce présent document est conçu dans le cadre du projet de « Capacitation pour l'évaluation et l'assurance qualité des formations doctorales et de la recherche » (Projet QA-Doc). Le processus ayant abouti à sa réalisation est le fruit du travail initié et coordonné par l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation du Sénégal (l'ANAQ-Sup) et avec la collaboration de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de la Guinée (ANAQ Guinée), de l'Agence Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur de la RDC (ANAQ-ESU), de l'Université de Lubumbashi en RDC, de l'Université Rovira i Virgili de la Catalogne (URV), des agences A3ES (Portugal) et ACU (Catalogne) en qualité de partenaires techniques, du CAMES et de l'AUF en qualité de partenaires associés.

Des références et des lignes directrices identiques ont été identifiées dans l'étude de cartographie et couvrent les principales dimensions que sont la gouvernance, la stratégie et la mission, les ressources, la mise en œuvre de la recherche et le partenariat.

Afin de prendre en compte les différentes approches d'évaluation de la recherche émanant des bonnes pratiques à la fois en Afrique et en Europe, les références et lignes directrices suivantes ont été retenues. Il s'agit de :

1. Gouvernance, Organisation et fonctionnement de la structure de recherche
2. Vie Scientifique et mise en œuvre de la recherche
3. Ressources
4. Innovation, partenariats et valorisation

Les champs d'évaluation sont déclinés en références ou exigences minimales communes qui doivent être respectées et en lignes directrices qui décrivent comment réaliser les références et peuvent proposer des preuves étayant la réalisation d'un niveau de qualité.

Champ d'évaluation 1. Gouvernance, organisation et fonctionnement de la structure de recherche

Référence 1.1. Le positionnement de la recherche est clairement défini à l'échelle nationale et internationale

❖ Lignes directrices :

- Le positionnement de la structure de recherche dans le paysage national de recherche est bien identifié.
- Le positionnement de la structure de recherche dans le paysage régional et international de recherche est bien identifié.

Référence 1.2. La vision, la mission et les objectifs de la recherche sont clairement définis et rendus public

❖ Lignes directrices :

- La structure de recherche dispose d'un texte institutionnel ou d'une personnalité juridique légale.
- Les missions et objectifs de la structure de recherche sont clairement définis et publiés et favorisent l'émergence de l'innovation, de la créativité et de l'interdisciplinarité.
- La structure de recherche a une vision claire de ses missions en lien avec son positionnement et ses valeurs, sa stratégie et ses statuts.

Référence 1.3. Les stratégies de recherche sont bien établies et alignées sur les missions et les objectifs

❖ Lignes directrices :

- Les stratégies de la structure de recherche sont clairement définies, cohérentes et formalisées.
- Les stratégies de la structure de recherche s'articulent clairement avec les politiques publiques.

Référence 1.4. Les structures de gouvernance de la recherche sont fonctionnelles et garantissent l'autonomie institutionnelle

❖ Lignes directrices :

- Les instances et les circuits de décision de la gouvernance ont des rôles bien définis et explicités.
- La structuration en entités opérationnelles est cohérente et adaptée à la stratégie de la structure de recherche.
- La structure de recherche dispose de cadres institutionnels de rencontre, d'échange et de concertation pour la mise en œuvre de la recherche.
- L'organisation pour la mise en œuvre des stratégies et la réalisation des activités de recherche est clairement établie.

Référence 1.5. Les principes d'intégrité scientifique et d'éthique de la recherche sont clairement définis

❖ Lignes directrices :

- Des orientations et des objectifs en matière d'intégrité scientifique et d'éthique de la recherche sont établies.
- Des actions de sensibilisation et de prévention, de détection et de gestion des manquements dans la mise en place de sa politique en matière d'intégrité scientifique et d'éthique de la recherche sont entreprises au sein de la structure de recherche.

Référence 1.6. Le système d'assurance qualité est mis en place pour garantir la qualité de la recherche

❖ Lignes directrices :

- Des orientations et objectifs en assurance qualité sont pris en compte dans la stratégie de la structure de recherche.
- La politique d'assurance qualité promeut le développement d'une culture de la qualité.

- La structure de recherche dispose d'une entité fonctionnelle en charge de l'assurance qualité interne qui implique, à tous les niveaux, tous les groupes représentatifs, en particulier le personnel de recherche et le personnel technique et administratif.
- Les moyens engagés par la mise en œuvre de la politique qualité sont proportionnés aux buts recherchés.
- Les entités opérationnelles sont régulièrement soumises au processus d'évaluation et/ou d'autoévaluation de l'assurance qualité.
- Les recommandations issues des rapports d'autoévaluation sont mises en œuvre à travers des plans d'action.

Référence 1.7. Le dispositif de sécurité, d'hygiène et environnemental mis en place est fonctionnel

❖ Lignes directrices :

- La structure de recherche dispose et met en œuvre, convenablement, sa politique d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement.
- La structure de recherche assure la sensibilisation à la prévention des risques professionnels liés à la manipulation de produits dangereux et veille au respect des règlements.
- Des démarches sont entreprises pour réduire l'impact environnemental des activités de la structure de recherche.
- Les conditions de travail des personnels, leur santé, leur sécurité et protection sociales, sont une préoccupation majeure de la structure de recherche.
- Le traitement des matières dangereuses, des déchets, des consommables, etc. est assuré conformément aux normes.

Champ d'évaluation 2. Vie scientifique et mise en œuvre de la recherche

Référence 2.1. Les programmes, projets et axes de recherche sont cohérents, pertinents et permettent de réaliser les résultats attendus

❖ Lignes directrices :

- Les programmes/projets et axes de recherche développés se caractérisent par leur pluridisciplinarité, leur transdisciplinarité et leur aspect prioritaire.
- Le personnels et les partenaires institutionnels sont associés dans l'élaboration de ses programmes/projets et axes de recherche.
- Les orientations stratégiques sont en adéquation avec les programmes/projets et axes de recherche développés.
- La conception et la mise en œuvre des projets/ programmes tiennent compte du lien entre la recherche et la formation.
- La participation inclusive du personnel de recherche et des partenaires (institutionnels, monde socioéconomique, ...) est effective dans la mise en œuvre des programmes/projets et axes de recherches développés.

Référence 2.2. La production scientifique est innovante et satisfait à des critères de qualité

❖ Lignes directrices :

- La production scientifique prend en compte la participation de coauteurs nationaux et internationaux.
- La production scientifique est d'un apport significatif sur le niveau de connaissance sur le champ et axe de recherche.
- La production scientifique se distingue par ses publications indexées.
- La production scientifique respecte les principes d'intégrité scientifique, d'éthique et de science ouverte
- Le service à la communauté et la diffusion de la culture scientifique dans la société sont promus.

Référence 2.3. Les activités et résultats de la recherche sont largement diffusés et efficacement partagés avec la société

❖ Lignes directrices :

- Une politique de diffusion des activités de recherche et du savoir-faire de la structure de recherche est assurée.
- La production scientifique est diffusée au niveau national et international et est régulièrement publiée et mise à jour sur le site internet et les médias sociaux.
- Les moyens de diffusion des résultats de la recherche sont suffisants et disponibles.
- Des ouvrages sont effectivement produits par les chercheurs de la structure de recherche.

Champ d'évaluation 3. Ressources

Référence 3.1. Les ressources humaines sont suffisantes et qualifiées pour mener à bien les activités de recherche

❖ Lignes directrices :

⇒ Personnel de recherche

- Le profil de personnel de recherche est conforme aux missions de la structure de recherche.
- La structure de recherche dispose d'un nombre suffisant de chercheurs de différents grades.
- Le recrutement et la promotion du personnel de recherche sont clairement réglementés, transparents et prennent en compte les compétences et les qualifications scientifiques, techniques et en innovation.
- La structure de recherche développe une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et une politique de recrutement du personnel de recherche en adéquation avec son profil d'activité et son environnement de recherches.
- La structure de recherche met en œuvre une politique de formation dynamique et adaptée à son profil d'activité et son environnement de recherche pour l'accompagnement et de développement des compétences du personnel de recherche.

⇒ Personnel administratif, technique et de service

- Le profil de personnel administratif, technique et de service est conforme aux missions de la structure de recherche.
- La structure de recherche dispose d'un nombre suffisant de PATS de différents grades (techniciens, ingénieur, aide laboratoire).

- La structure de recherche développe une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et une politique de recrutement du personnel administratif, technique et de service en adéquation avec son profil d'activité et son environnement de recherche.
- La structure de recherche met en œuvre une politique de formation dynamique et adaptée à son profil d'activité et son environnement de recherche pour l'accompagnement et le développement des compétences du personnel administratif, technique et de service.
- Le recrutement et la promotion du personnel administratif, technique et de service sont clairement réglementés, transparents et prennent en compte les compétences et les qualifications techniques.

Référence 3.2. Les infrastructures et équipements répondent aux besoins de la recherche

❖ Lignes directrices :

- La structure de recherche met en œuvre, de façon adéquate, une politique d'acquisition, de gestion, de maintenance et de renouvellement de ses infrastructures et équipements.
- La structure de recherche possède des infrastructures et des équipements fonctionnels et adaptés à son profil d'activités et à son environnement de recherche et d'innovation.
- La structure de recherche dispose de ressources humaines (personnel technique qualifié) et financières suffisantes pour la gestion, la maintenance et le renouvellement de ses infrastructures et équipements.

Référence 3.3. Les ressources financières sont adéquates, disponibles, accessibles et bien gérées pour soutenir les projets de recherche

❖ Lignes directrices :

- La structure de recherche dispose d'une stratégie cohérente et efficace de mobilisation des ressources financières qu'il met en œuvre.
- La structure de recherche dispose des ressources financières nécessaire à la mise en œuvre de ses activités de recherche et d'innovation.
- Les ressources financières sont diversifiées et durables.
- Le modèle économique est réaliste et viable.
- Des procédures claires et des outils pertinents de gestion financière sont établies et respectés.
- La réglementation en vigueur et les bonnes pratiques en matière de gestion financière sont respectées.

Référence 3.4. Les ressources documentaires, informationnelles et les outils de communication sont accessibles et adaptés

❖ Lignes directrices :

- La structure de recherche intègre dans sa stratégie une politique documentaire qui tient compte des besoins du personnel de recherche.
- Les communautés disciplinaires ont accès à des ressources documentaires spécifiques via des portails mis en place par la structure de recherche.
- La structure de recherche dispose de ressources documentaires (monographies, périodiques, journaux, articles, revues, publications, site internet, base de données, logiciels) nécessaires à la mise en œuvre de sa mission et à l'atteinte de ses objectifs.
- Une part du budget est affecté à l'acquisition de ressources documentaires et à l'abonnement à des bases de données.

- La structure de recherche intègre des réseaux documentaires au niveau national, régional et international, et entretient une coopération documentaire.
- La configuration des espaces physiques et numériques des ressources documentaires et leur accessibilité répondent aux besoins du personnel de recherche et sont améliorées.
- Il existe une politique informationnelle adéquate facilitant la mise en œuvre des missions et l'atteinte des objectifs.
- La structure de recherche applique les impératifs relatifs à la sécurité du système d'information et la considère comme un enjeu stratégique majeur.
- La communication interne et externe est adéquate et facilite la collaboration et l'accessibilité mutualisées des ressources informationnelles et la collaboration avec les acteurs et les parties prenantes.
- La communication met en valeur les résultats et les activités de la structure de recherche.

Champ d'évaluation 4. Innovation, partenariats et valorisation

Référence 4.1. Les activités et résultats de la recherche contribuent à la promotion de l'innovation scientifique

❖ Lignes directrices :

- Un dispositif de formation et de développement de la culture de l'innovation est mis en place.
- La structure de recherche dispose de moyens adéquats pour encourager / stimuler l'innovation et l'émergence d'idées novatrices.
- La structure de recherche développe au sein de ses entités opérationnelles et de ses équipes des actions de culture de créativité.
- Un système de gestion de la propriété intellectuelle est mis en place.
- La valorisation des résultats de la recherche est efficacement mise en œuvre.

Référence 4.2. Les partenariats scientifiques sont établis et participent au rayonnement de la recherche

❖ Lignes directrices :

- La politique de coopération scientifique est en cohérence avec les missions et objectifs de recherche.
- La structure de recherche favorise la coopération avec d'autres centres/organismes de recherche au niveau national et international.
- Des manifestations scientifiques nationales et internationales sont organisées.
- La structure de recherche compte en son sein des membres de comités éditoriaux, de comités de lecture de journaux, et de revues scientifiques internationales.
- Les chercheurs en début de carrière (doctorants, post-doctorats) bénéficient d'un environnement et d'un accompagnement de qualité leur assurant des conditions de travail favorables.
- Des chercheurs juniors et seniors candidatent régulièrement à des postes de permanents ou en qualité de chercheurs invités.
- La structure de recherche développe des synergies avec d'autres acteurs de l'innovation (Pôles de compétitivité) pour concourir à une valorisation accrue des travaux de recherche.